

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal, tenue à l'hôtel de ville de Deux-Montagnes, le 14 février 2013 à 19h30, sous la présidence du maire, monsieur Marc Lauzon.

Présences : Suzette Bigras, Mario St-Charles  
Guillaume Bouvrette, James McAllister

Jean Langevin, directeur général  
M<sup>e</sup> Jacques Robichaud, greffier

Absences : Nathalie Chayer, Tom Whitton

---

**1. Séance ordinaire**

La séance est ouverte par monsieur le maire Marc Lauzon à 19h30. Tous les directeurs et directrices des différents services municipaux sont présents.

**1.1 Adoption de l'ordre du jour**

IL EST

Proposé par madame Suzette Bigras  
Appuyé par monsieur Guillaume Bouvrette  
et unanimement résolu

**2013-02-14.015** D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

**ADOPTÉE**

**1.2 Retour sur certains points de la dernière réunion et survol des activités courantes**

Monsieur le maire fait un retour sur certains points de la dernière séance du conseil et un bref survol des activités courantes de la municipalité.

**1.3 Procès-verbal de la séance ordinaire du 17 janvier 2013**

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 janvier 2013, au plus tard la veille de la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles  
Appuyé par monsieur James McAllister  
et unanimement résolu

**2013-02-14.016** D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 janvier 2013, tel que déposé.

**ADOPTÉE**

## **2. Affaires du Conseil**

### **2.1 Février – mois du cœur**

---

La Ville de Deux Montagnes affiche son cœur ;

CONSIDÉRANT que la Ville de Deux-Montagnes démontre sa préoccupation pour la santé cardiovasculaire de ses concitoyens sachant que les maladies cardiovasculaires sont la cause d'un décès sur trois au Québec ;

CONSIDÉRANT la Fondation des maladies du cœur du Québec comme un organisme bénévole voué à l'élimination des maladies du cœur et des accidents vasculaires cérébraux (AVC) ainsi qu'à la réduction de leur impact ;

CONSIDÉRANT que cette fondation contribue activement à l'avancement de la recherche et sa mise en application, à la promotion de modes de vie sains et à la représentation auprès des instances responsables des politiques de santé ;

CONSIDÉRANT que la Fondation des maladies du cœur contribue à améliorer la qualité de vie et les chances de survie de tous nos concitoyens et concitoyennes ;

En ma qualité de maire et appuyé par tous les membres du conseil municipal de la Ville de Deux-Montagnes ;

JE PROCLAME « FÉVRIER, MOIS DU CŒUR » ET J'ENCOURAGE LES MEMBRES DU CONSEIL ET TOUTE LA POPULATION À «AFFICHER SON CŒUR» en appuyant les projets de financement et de recherche dans le domaine.

### **2.2 Renouvellement du mandat des 4 membres du Comité consultatif d'urbanisme**

---

CONSIDÉRANT que la Ville de Deux-Montagnes est dotée d'un comité consultatif d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT que le mandat de 4 membres du CCU sont expirés et doivent être renouvelés ;

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles  
Appuyé par madame Suzette Bigras  
et majoritairement résolu

2013-02-14.017

DE RENOUVELER les mandats de madame Manon Chatelois et messieurs Louis Champagne, Alex Green et Michel Barbusci à titre de membre du comité consultatif d'urbanisme, et ce, pour un terme de deux ans.

Pour la proposition      Mario St-Charles, Suzette Bigras, Marc Lauzon

Contre la proposition    Guillaume Bouvrette, James McAllister

\* Les conseillers Guillaume Bouvrette et James McAllister sont contre le renouvellement du mandat de Michel Barbusci seulement.

**ADOPTÉE**

**2.3 Versement d'aide financière – Divers organismes**

CONSIDÉRANT la recommandation de madame Fabienne Côté, responsable du cabinet du maire, datée du 5 février 2013 ;

IL EST

Proposé par monsieur Guillaume Bouvrette  
Appuyé par madame Suzette Bigras  
et unanimement résolu

**2013-02-14.018**

D'OCTROYER une contribution financière aux organismes suivants :

Fondation Au Diapason / Événement bénéfice	575,00 \$
Fondation Sercan / Événement bénéfice	150,00 \$
Fondation Kiwanis St-Eustache / Événement bénéfice	150,00 \$
Chambre de commerce et d'industrie St-Eustache /Deux-Montagnes/Ste-Marthe-sur-le-Lac	
Adhésion annuelle	189,71 \$

DE DÉCRÉTER que ces dépenses seront imputées aux postes budgétaires 02.111.00.970 et 02.111.00.494.

**ADOPTÉE**

**3. Comités, commissions, régie**

**3.1 Dépôt des procès-verbaux**

Le greffier dépose les procès-verbaux suivants :

- Comité consultatif d'urbanisme du 30 janvier 2013
- Commission circulation et toponymie du 28 novembre 2012

**4. Première période de questions générales (30 minutes au maximum)**

Monsieur le maire ouvre la première période de questions à 19h40. Cinq citoyens questionnent le conseil. La période de questions se termine à 20h15.

**4.1. Demande d'ajout d'un point à l'ordre du jour**

IL EST

Proposé par monsieur Guillaume Bouvrette  
Appuyé par monsieur James McAllister  
et majoritairement rejeté

**2013-02-14.019**

D'AJOUTER le point suivant à l'ordre du jour : Nomination de monsieur James McAllister au comité de négociation pour le renouvellement de la convention collective des employés cols bleus.

Pour la proposition  
Guillaume Bouvrette  
James McAllister

Contre la proposition

Mario St-Charles  
Suzette Bigras  
Marc Lauzon

## ADOPTÉE

### 5. Règlements municipaux

#### 5.1 Avis de motion – Règlement modifiant le Règlement n°1125 concernant la circulation, la signalisation et le stationnement

Madame Suzette Bigras donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance un Règlement modifiant le Règlement n°1125 concernant la circulation, la signalisation et le stationnement.

Ce règlement aura notamment pour objet d'interdire en tout temps le stationnement des véhicules sur la 9<sup>e</sup> avenue, côté pair, entre la rue de Normandie et le numéro civique 250.

#### 5.2 Adoption – Règlement n° 1489 – Règlement modifiant le Règlement n°1125 concernant la circulation, la signalisation et le stationnement

CONSIDÉRANT que des avis de motion ont été donnés lors des séances tenues les 11 octobre, 8 novembre et 26 novembre 2012 ;

CONSIDÉRANT que ce règlement a notamment pour objet :

- de limiter ou d'interdire le stationnement des rues avoisinant l'intersection du chemin d'Oka et de la 18<sup>e</sup> avenue ;
- d'interdire l'arrêt ou l'immobilisation des véhicules :
  - face à l'entrée du complexe Olympia ;
  - sur la rue de Normandie, côté nord, de la 9<sup>e</sup> avenue à la 11<sup>e</sup> avenue ;
  - sur la 28<sup>e</sup> avenue, côté est, entre les rues Edmond-Lefebvre et Alphonse-Lemay ;
- d'interdire le virage à droite au feu rouge à l'intersection de la 9<sup>e</sup> avenue et du chemin d'Oka, en direction ouest, entre 7h et 19h, du lundi au vendredi ;
- de prévoir que la limite de stationnement de 15 minutes sur la 14<sup>e</sup> avenue (secteur de l'École des Mésanges) s'applique du lundi au vendredi seulement ;
- de prévoir que la limite de vitesse de 30km/h dans la zone scolaire du chemin d'Oka, entre la 7<sup>e</sup> et la 15<sup>e</sup> avenue, délimitée par des feux jaunes clignotants, s'applique durant la période scolaire, soit de septembre à juin, du lundi au vendredi, de 7h à 17h.
- de limiter à 4 heures le stationnement des véhicules sur la 8<sup>e</sup> avenue, côté impair, de l'adresse civique numéro 141 jusqu'au chemin d'Oka ;
- d'interdire le stationnement des véhicules sur la 24<sup>e</sup> avenue, côté ouest, sur une distance de 30m à partir du chemin d'Oka, vers le nord.

CONSIDÉRANT le respect des conditions prévues à la *Loi des cités et villes* pour la dispense de lecture ;

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles  
Appuyé par monsieur James McAllister  
et unanimement résolu

2013-02-14.020

D'ADOPTER le Règlement n° 1489 intitulé «*Règlement modifiant le Règlement n°1125 concernant la circulation, la signalisation et le stationnement*», tel que déposé.

**ADOPTÉE**

**5.3 Adoption – Règlement n° 1481 - Règlement modifiant le Règlement de zonage n° 1369 aux fins de modifier certaines normes dans la zone R4-32 (secteur Manoir Grand-Moulin)**

---

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné lors d'une séance tenue le 8 novembre 2012 ;

CONSIDÉRANT que ce règlement n'est pas assujéti à l'approbation des personnes habiles à voter : aucune demande valide de participation à un référendum n'ayant été reçu dans le délai imparti ;

CONSIDÉRANT que ce règlement a notamment pour objet, à l'égard des terrains d'une superficie minimale de 1 000m<sup>2</sup> :

- D'autoriser l'usage «habitation d'envergure (H4) ;
- De diminuer la hauteur (étage) maximale de 12 à 4 ;
- D'augmenter le nombre de logement/bâtiment de 6 à 8.

CONSIDÉRANT le respect des conditions prévues à la Loi sur les cités et villes pour la dispense de lecture ;

IL EST

Proposé par madame Suzette Bigras  
Appuyé par monsieur Mario St-Charles  
et unanimement résolu

2013-02-14.021

D'ADOPTER le Règlement n° 1481 intitulé - «*Règlement modifiant le Règlement de zonage n° 1369 afin modifier certaines normes dans la zone R2-32 (secteur Manoir Grand-Moulin)*», tel que déposé.

**ADOPTÉE**

**5.4 Avis de motion – Règlement modifiant le Règlement n°1392 sur la qualité de vie**

---

Monsieur Guillaume Bouvrette donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance un Règlement modifiant le Règlement n° 1392 sur la qualité de vie.

Ce règlement aura notamment pour objet de modifier l'annexe "A" relative aux parcs interdits aux animaux domestiques.

**5.5 Avis de motion – Règlement décrétant une dépense et un emprunt pour la réfection du terrain de balle-molle au parc Central**

Monsieur Mario St-Charles donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance un Règlement décrétant une dépense et un emprunt pour la réfection du terrain de balle-molle au parc Central.

**5.6 Avis de motion – Règlement décrétant une dépense et un emprunt pour le réaménagement et dragage de la descente de bateau de la 26<sup>e</sup> avenue au Lac des Deux-Montagnes**

Monsieur Guillaume Bouvrette donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance un Règlement décrétant une dépense et un emprunt pour le réaménagement et dragage de la descente de bateau de la 26<sup>e</sup> avenue au Lac des Deux-Montagnes.

**5.7 Avis de motion – Règlement décrétant une dépense et un emprunt pour l'achat et l'installation de quai, de canoë et kayak pour un centre de canotage à la Légion**

Monsieur Mario St-Charles donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance un Règlement décrétant une dépense et un emprunt pour l'achat et l'installation de quai, de canoë et kayak pour un centre de canotage à la Légion.

**5.8 Adoption – Premier projet de Règlement n° 1490 – Règlement modifiant le Règlement de zonage (n° 1369) aux fins de changer certaines normes dans la zone R4-26**

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné lors d'une séance tenue le 11 octobre 2012 ;

CONSIDÉRANT que ce règlement a notamment pour objet de permettre des bâtiments et des habitations contiguës, de diminuer la marge avant et de modifier les coefficients d'occupation du sol (COS) et d'emprise au sol (CES) ;

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles  
Appuyé par madame Suzette Bigras  
et unanimement résolu

2013-02-14.022

D'ADOPTER le Premier projet de Règlement n° 1490 intitulé «*Règlement modifiant le Règlement de zonage (n° 1369) aux fins de changer certaines normes dans la zone R4-26*», tel que déposé.

QU'une assemblée publique aux fins de consultation soit tenue au lieu, à la date et à l'heure déterminée par le greffier.

**ADOPTÉE**

Administration

6. Finances

6.1 Dépôt de la liste des chèques émis – janvier 2013

---

Le greffier dépose la liste des chèques émis au cours du mois de janvier 2013 et montrant un total de :

➤	Fonds général :	1 833 316,03 \$
➤	Fonds de dépenses en immobilisations :	401 035,83 \$

7. Greffe

7.1 Règlement d'emprunt n° 1485 – Dépôt du certificat du résultat du registre

---

Conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités*, le greffier dépose le certificat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter pour le règlement numéro 1485.

7.2 Politiques de gestion contractuelle – Modifications

---

IL EST

Proposé par madame Suzette Bigras  
Appuyé par monsieur James McAllister  
et unanimement résolu

2013-02-14.023

DE MODIFIER la Politique de gestion contractuelle par l'abrogation des articles 2.4.2, 6.2.2, 7.11.2 et 8.1.1.

ADOPTÉE

7.3 Entente de service internet avec Supponet

---

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles  
Appuyé par monsieur Guillaume Bouvrette  
et unanimement résolu

2013-02-14.024

DE SIGNER avec Supponet l'entente de service internet. Le contrat est d'une durée de 2 ans, renouvelable pour 1 année additionnelle.

ADOPTÉE

7.4 Acquisition du lot 3 236 837 de Habitations Nouvelle Ère

---

CONSIDÉRANT la vente par la ville de 5 lots, situés sur la rue Gamble, à la compagnie 9107-3395 Québec inc., le 18 août 2004 ;

CONSIDÉRANT que le lot 3 236 837 n'est pas constructible à cause de la bande de protection riveraine de 10 mètres du ruisseau Féré ;

IL EST

Proposé par monsieur Guillaume Bouvrette  
Appuyé par madame Suzette Bigras  
et unanimement résolu

2013-02-14.025

D'ACQUÉRIR de la compagnie 9107-3395 Québec inc. Le lot numéro 3 236 837 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Deux-Montagnes, pour la somme de 1 550 \$, incluant mainlevée des arrérages de taxes municipales ;

D'AUTORISER le maire et le greffier à signer l'acte notarié ainsi que tous les documents requis aux fins de la présente.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée au poste budgétaire 03.111.00.730.

**ADOPTÉE**

**8. Ressources humaines**

**8.1 Contrat de service temporaire avec madame Diane Fortin, pour le Service de l'urbanisme**

---

IL EST

Proposé par madame Suzette Bigras  
Appuyé par monsieur Mario St-Charles  
et majoritairement résolu

2013-02-14.026

DE SIGNER un contrat de service temporaire en urbanisme avec madame Diane Fortin, pour le Service de l'urbanisme.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée au poste budgétaire 02.611.00.419.

Pour la proposition

Mario St-Charles
Suzette Bigras
Marc Lauzon

Contre la proposition

Guillaume Bouvrette
James McAllister

**ADOPTÉE**

**8.2 Engagement de personnel temporaire au Service des loisirs et services communautaires – section loisirs**

---

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Martin Piché directeur des loisirs et Services communautaires, datée du 29 janvier 2013 ;

IL EST

Proposé par monsieur Guillaume Bouvrette  
Appuyé par monsieur James McAllister  
et unanimement résolu



**2013-02-14.027** D'ENTÉRINER les engagements de personnel temporaire aux loisirs et Services communautaires suivant la liste annexée, conformément aux conditions prévues à la convention collective en vigueur.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée au poste budgétaire 02-741.01.141.

**ADOPTÉE**

**8.3 Engagement de personnel temporaire – Service des Finances**

CONSIDÉRANT les recommandations de monsieur Gerry Hethrington, trésorier et directeur des Finances, datée du 5 février 2013 ;

IL EST

Proposé par monsieur Guillaume Bouvrette  
Appuyé par monsieur James McAllister  
et unanimement résolu

**2013-02-14.028** D'ENGAGER un employé temporaire à la perception pour une période de 4 semaines, à compter du 11 février 2013, et ce, conformément aux conditions prévues à la convention collective en vigueur.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée au poste budgétaire 02.132.00.141.

**ADOPTÉE**

**8.4 Engagement d'un pompier à l'essai au Service de sécurité incendie**

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Ron Hunt, datée du 31 janvier 2013 ;

IL EST

Proposé par monsieur James McAllister  
Appuyé par madame Suzette Bigras  
et unanimement résolu

**2013-02-14.029** D'ENGAGER monsieur Sébastien Lizotte à titre de pompier à l'essai, à compter du 28 janvier 2013, et ce, aux conditions prévues à la convention collective en vigueur.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée au poste budgétaire 02-225-00-141.

**ADOPTÉE**

**Service aux citoyens**

**9. Urbanisme**

**9.1 Demande de dérogation mineure – 354, 27<sup>e</sup> avenue**

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure déposée à l'égard de la propriété mentionnée à la présente ;

CONSIDÉRANT l'article 145.2 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

CONSIDÉRANT que l'application stricte des règlements d'urbanisme ne cause pas un préjudice sérieux ;

CONSIDÉRANT que d'autres alternatives sont possibles ;

CONSIDÉRANT la recommandation défavorable du CCU ;

CONSIDÉRANT que la parole a été donnée à toute personne désirant se faire entendre ;

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles  
Appuyé par monsieur James McAllister  
et unanimement résolu

2013-02-14.030

DE REFUSER la demande de dérogation mineure déposée à l'égard de la propriété située au 354, 27<sup>e</sup> avenue ayant pour objet d'autoriser une opération cadastrale ayant pour effet de créer les lots suivants :

- 1) le lot projeté « A » avec une profondeur de 26,21m au lieu de 30m, tel que prescrit par le règlement de lotissement ;
- 2) le lot projeté « B » avec une profondeur de 26,67m au lieu de 30m, une superficie de 330,0m<sup>2</sup> au lieu de 450 m<sup>2</sup> et un frontage de 12,35m au lieu de 15m, tel que prescrit par le règlement de lotissement.

**ADOPTÉE**

## 9.2 Demandes d'approbation de PIIA

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme a analysé les demandes suivantes d'approbation de plans à l'égard desquels s'applique le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ;

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles  
Appuyé par madame Suzette Bigras  
et unanimement résolu

2013-02-14.031

D'APPROUVER les plans d'implantation et d'intégration architecturale concernant les projets suivants aux conditions recommandées par le CCU :

N°	Adresse des travaux	Description
A)	28, 8 <sup>e</sup> avenue (Lot 1 605 476)	D'approuver les plans d'implantation et d'intégration architecturale, pour le projet de construction d'un bâtiment de 3 étages, de 8 unités. Trois parements différents sont utilisés. Au niveau terrasse, le revêtement sera en béton architectural de couleur beige pâle. Sur l'axe central de la façade principal, le revêtement sera à 45%

	de type pierres collées de couleur beige. Le revêtement des faces latérales et arrière sera recouvert de déclin de bois de type CanExel
<b>B)</b> 408, 19 <sup>e</sup> avenue (Lot 1 976 071)	D'approuver les plans d'implantation et d'intégration architecturale, pour le projet d'agrandissement de la résidence principale par l'ajout d'une chambre au-dessus du garage attaché de 3,7m de largeur par 4,4m de longueur. Le revêtement extérieur de la façade principale sera de brique rouge et pour les faces latérales et arrière, le revêtement sera en aluminium de couleur beige. Le bardeau de la toiture est de couleur brun
<b>C)</b> 1902, chemin d'Oka (Lot 1 973 781)	D'approuver les plans d'implantation et d'intégration architecturale, pour le projet d'installation d'une affiche, sous forme de pellicule adhésive, de 2,5m de hauteur par 4,3m de largeur sur toute la surface de la vitrine illustrant le nouveau graphisme du commerce «Bronzage Bora Bora».

**ADOPTÉE****10. Travaux publics****10.1 Adjudication du contrat à la firme Sanexen pour la réhabilitation de l'aqueduc par gainage structural sur la rue Henri-Dunant et la rue Sunny-Side (Appel d'offres GT2012-017)**

CONSIDÉRANT que la ville a procédé à un appel d'offres pour la réhabilitation de l'aqueduc par gainage structural sur la rue Henri-Dunant et la rue Sunny-Side (Appel d'offres GT2012-017) ;

CONSIDÉRANT que les soumissions ont été évaluées selon le système de pondération des offres, par un comité de sélection composé de messieurs Benoit Grondin, Denis Berthelette et Martin Pelletier ;

CONSIDÉRANT que 3 fournisseurs ont déposé une soumission ;

CONSIDÉRANT le rapport du directeur de la Gestion du territoire, monsieur Benoit Grondin, daté du 19 décembre 2012 ;

IL EST

Proposé par monsieur Guillaume Bouvrette  
Appuyé par madame Suzette Bigras  
et unanimement résolu

**2013-02-14.032**

D'ACCORDER le contrat pour la réhabilitation de l'aqueduc par gainage structural sur la rue Henri-Dunant et la rue Sunny Side, à la firme *Sanexen*, plus bas soumissionnaire conforme, pour la somme de 607 987,80 \$ incluant les taxes, suivant les documents d'appel d'offres (GT2012-017). Le contrat est à prix unitaire.

La présente résolution est conditionnelle à la confirmation d'une subvention en vertu de PIQM.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera financée par le règlement d'emprunt n° 1475.

**ADOPTÉE**

**10.2 Mandat à la Ville de Ste-Thérèse pour l'appel d'offres regroupé pour la fourniture et la livraison de produits chimiques pour l'usine de filtration pour l'année 2014**

---

CONSIDÉRANT que la Ville de Deux Montagnes est membre du Regroupement d'achat pour les produits chimiques de traitement Rive-Nord ;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Denis Berthelette, directeur du service des Travaux publics datée du 28 janvier 2013 ;

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles  
Appuyé par monsieur James McAllister  
et unanimement résolu

2013-02-14.033

DE MANDATER la Ville de Ste-Thérèse à procéder, pour et au nom de la Ville de Deux Montagnes, à l'appel d'offres regroupé pour la fourniture et la livraison de produits chimiques pour l'usine de filtration pour l'année 2014.

**ADOPTÉE**

**10.3 Contrat de services avec GDG Environnement Itée, pour le contrôle biologique des moustiques pour la saison 2013 et la présentation d'une demande de certificat d'autorisation au MDDEP**

---

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles  
Appuyé par monsieur Guillaume Bouvrette  
et unanimement résolu

2013-02-14.034

DE RETENIR les services de GDG Environnement Itée, pour le contrôle biologique des moustiques pour la saison estivale 2013, au coût de 20 544,08\$, plus taxes ;

D'AUTORISER GDG Environnement Itée, à présenter, pour et au nom de la Ville de Deux-Montagnes, une demande de certificat d'autorisation auprès du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pour le contrôle biologique des moustiques pour la saison 2013.

D'AUTORISER Jean Langevin, directeur général, à signer pour et au nom de la ville de Deux-Montagnes, tous les documents exigés en vertu de l'article 115.8 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, y compris l'attestation d'exactitude.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée au poste budgétaire 02-470-00-499.

**ADOPTÉE**

**10.4 Demande de subvention au MTQ dans le cadre du *Programme d'aide au développement de la route verte 2012***

CONSIDÉRANT que le Ministère des Transports informait la Ville qu'il reconduisait pour une année additionnelle le *Programme d'entretien de la Route Verte* ;

CONSIDÉRANT que ce programme a pour but de soutenir financièrement les municipalités dans la prise en charge de l'entretien du réseau cyclable, à raison de 50 % des coûts d'entretien maximal ;

CONSIDÉRANT que la Ville de Deux Montagnes possède 1.4 km de sentier officiellement reconnu comme faisant partie de la Route Verte et qu'il en coûte au-delà de 5 000 \$ annuellement pour l'entretien de ce tronçon ;

CONSIDÉRANT le désir de la Ville de poursuivre sa participation à l'entretien de la Route Verte pour 2012 et d'autoriser une demande de subvention dans le cadre du *Programme d'aide financière à l'entretien de la Route Verte 2012* ;

IL EST

Proposé par monsieur Guillaume Bouvrette  
Appuyé par madame Suzette Bigras  
et unanimement résolu

**2013-02-14.035**

D'AUTORISER monsieur Benoit Grondin, directeur de la Gestion du territoire, à présenter, pour et au nom de la Ville de Deux Montagnes, une demande de subvention dans le cadre du *Programme d'aide financière à l'entretien de la Route Verte 2012*.

DE CONFIRMER par la présente que la Ville de Deux Montagnes possède 1.4 km de sentier officiellement reconnu comme faisant partie de la Route Verte et qu'il en coûte au-delà de 5 000 \$ annuellement pour l'entretien de ce tronçon.

DE CONFIRMER que l'accès au réseau de la Route Verte est accessible à tous et gratuit pour tous les utilisateurs sur le territoire de la Ville de Deux Montagnes et que la Ville consacra un montant de plus de 5 000 \$, plus les taxes applicables, en 2012, à l'entretien du tronçon de la route verte traversant la municipalité.

**ADOPTÉE**

**10.5 Formation d'un comité de sélection pour la réhabilitation de l'aqueduc par gainage structural sur diverses rues (Appel d'offres GT2013-006)**

CONSIDÉRANT que la ville entend procéder à un appel d'offres pour la réhabilitation de l'aqueduc par gainage structural sur diverses rues ;

CONSIDÉRANT que la ville doit évaluer les soumissions selon le système obligatoire de pondération et d'évaluation des offres ;

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles  
Appuyé par monsieur James McAllister  
et unanimement résolu

**2013-02-14.036** DE FORMER un comité de sélection composé de Messieurs Benoit Grondin, Martin Pelletier et Denis Berthelette pour l'évaluation des soumissions pour la réhabilitation de l'aqueduc par gainage structural sur diverses rues (Appel d'offres GT2013-006).

**ADOPTÉE**

**11. Loisirs et services communautaires**

**11.1 Versement d'aide financière – Athlètes de performances**

---

CONSIDÉRANT le rapport de monsieur Martin Piché, directeur du Service des loisirs et services communautaires, daté du 29 janvier 2013 ;

IL EST

Proposé par monsieur Guillaume Bouvrette  
Appuyé par madame Suzette Bigras  
et unanimement résolu

**2013-02-14.037** D'OCTROYER une aide financière de 150 \$ à chacune des personnes suivantes, pour leur participation aux compétitions régionales et provinciales :

- Hugo Marier
- Stéphanie Hébert
- Gabriel Kingsbury
- Sarah Kingsbury

DE DÉCRÉTER que ces dépenses seront financées par le poste budgétaire 02.719.00.991.

**ADOPTÉE**

**11.2 Demande d'accréditation – Le Ludusium**

---

CONSIDÉRANT que le Service des loisirs et services communautaires a reçu la demande d'accréditation dûment complétée de la part de Le Ludusium ;

CONSIDÉRANT que le requérant répond aux exigences de la politique d'accréditation actuellement en vigueur ;

CONSIDÉRANT le rapport de monsieur Martin Piché, directeur du Service des loisirs et services communautaires, daté du 29 janvier 2013 ;

IL EST

Proposé par monsieur Guillaume Bouvrette  
Appuyé par monsieur Mario St-Charles  
et unanimement résolu

**2013-02-14.038** DE RECONNAÎTRE « Le Ludusium » comme organisme accrédité en vertu de la politique d'accréditation des Services Communautaires de la Ville de Deux-Montagnes.

**ADOPTÉE**

**11.3 Versement d'aide financière – Athlète – activités hors territoire**

CONSIDÉRANT le rapport de monsieur Martin Piché, directeur du Service des loisirs et services communautaires, daté du 30 janvier 2013 ;

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles  
Appuyé par monsieur James McAllister  
et unanimement résolu

**2013-02-14.039**

D'OCTROYER une aide financière de 125 \$ à Mathieu Giguère, pour une activité sportive non offerte par la Ville.

DE DÉCRÉTER que ces dépenses seront financées par le poste budgétaire 02.719.00.991.

**ADOPTÉE**

**12. Police**

**12.1 Programme «Accès Alcool» - Protocole d'entente triennal – exercices financiers 2012/2015**

CONSIDÉRANT que le programme Accès Alcool vise à enrayer le commerce illégal de boissons alcooliques au Québec ;

CONSIDÉRANT que le programme Accès Alcool est fondé sur la concertation entre les services de police du Québec et les ministères et organismes gouvernementaux du Québec concernés ;

CONSIDÉRANT que ce plan d'action prévoit la mise en œuvre de mesures de détection des activités illicites liées au commerce des boissons alcooliques et, à cette fin, le maintien des mesures de contrôle des activités des titulaires de permis d'alcool au Québec ;

CONSIDÉRANT que les corps de police prenant part au programme s'engagent à réaliser des inspections systématiques dans les établissements titulaires de permis d'alcool et à mener des enquêtes visant à démanteler les réseaux illégaux de fabrication et de distribution de boissons alcooliques et à fermer les débits clandestins ;

IL EST

Proposé par monsieur Guillaume Bouvrette  
Appuyé par madame Suzette Bigras  
et unanimement résolu

**2013-02-14.040**

DE SIGNER le protocole d'entente à intervenir entre le Ministère de la Sécurité Publique, l'Association des directeurs de police du Québec et la Ville de Deux-Montagnes officialisant la participation du Service de police régionale de Deux-Montagnes au programme ACCES alcool pour les exercices financiers 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015, lequel programme vise à contrer le commerce illégal de boissons alcooliques au Québec.

D'AUTORISER le directeur par intérim du Service de police régionale de Deux-Montagnes à signer, pour et au nom de la Ville, ledit protocole.

**ADOPTÉE**

**12.2 Protocole d'entente dans le cadre du Programme de défibrillation externe automatisée**

---

CONSIDÉRANT que l'Agence de santé et des services sociaux des Laurentides et le Service de police régionale de Deux-Montagnes désirent offrir à la collectivité un service de défibrillation sur le territoire défini dans le protocole et ainsi travailler en concertation avec les services préhospitaliers d'urgence afin, notamment, de réduire les délais de réponse pouvant découler de ces derniers auprès de la population ;

CONSIDÉRANT que tous les policiers et employés civils du Service ont suivi une formation en réanimation cardio-respiratoire ;

CONSIDÉRANT que l'Agence fournira gratuitement 6 défibrillateurs externes pour les véhicules du Service ;

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles  
Appuyé par monsieur James McAllister  
et unanimement résolu

**2013-02-14.041**

D'APPROUVER le protocole d'entente à intervenir avec l'Agence de santé et des services sociaux des Laurentides et le Service de police régionale de Deux-Montagnes, concernant le Programme de défibrillation externe automatisée.

D'AUTORISER le directeur par intérim du Service de police régionale de Deux-Montagnes à signer, pour et au nom de la Ville, ledit protocole.

**ADOPTÉE**

**13. Deuxième période de questions spécifiques**  
**(sur un point à l'ordre du jour seulement)**

---

Monsieur le maire ouvre la deuxième période de questions à 20h45. Trois citoyens questionnent le conseil. La période de questions se termine à 21h.



14. Levée de la séance

IL EST

Proposé par madame Suzette Bigras  
Appuyé par monsieur Mario St-Charles  
et unanimement résolu

2013-02-14.042 DE LEVER la présente séance à 21h.

ADOPTÉE

Signé *Marc Lauzon*  
Marc Lauzon, maire

Signé *Jacques Robichaud*  
Jacques Robichaud, avocat, o.m.a.  
Directeur des services juridiques et greffier